

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°17

| NOMBRE DE CONSEILLERS |    |
|-----------------------|----|
| EN EXERCICE :         | 26 |
| PRESENTS :            | 21 |
| VOTANTS :             | 25 |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-six**

Le **sept juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er juillet 2026 s'est réuni, à la  
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. SAINT-ANDRÉ, pouvoir du titulaire Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. Mme MERLE. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. THUILLIER, pouvoir du titulaire M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF, pouvoir à Mme BONNEFOY
- Commune de LAPALISSE : M. FUMOUX, pouvoir à Mme EGAL BUJAN
- Commune de SAINT-PRIX : M. DÉMONET, pouvoir à M. HANGARD

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame la Présidente propose au Conseil de désigner :

- Patrick BODIN

comme référent « Espèces à enjeux pour la santé  
humaine » en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente,  
décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Patrick BODIN comme référent  
« Espèces à enjeux pour la santé humaine » en Auvergne-  
Rhône-Alpes.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
La Présidente,  
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE »

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 16 JUL. 2026  
Publié le : 16 JUL. 2026  
Accusé Réception de la télétransmission  
le :

La Présidente,  
S. CHERVIN,  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE »